

# Cahier des charges

## Ateliers scientifiques et technologiques

### Académie de Lille

## 2024 - 2025

**Les Ateliers Scientifiques et Technologiques (AST)** sont un dispositif d'actions éducatives à caractère scientifique et technologique soutenu par la Commission Académique Sciences et Technologie (CAST) du Rectorat de l'Académie de Lille. <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/22/MENE0401106C.htm>

## Objectifs de ce dispositif

Les objectifs principaux des ateliers sont :

- **Engager les élèves dans une démarche de projet** dont ils sont les acteurs (favoriser le goût de l'interrogation, de l'expérimentation ...)
- **Susciter l'intérêt des élèves** en découvrant le monde de la recherche (secteurs, lieux, sites, activités, métiers) par des liens privilégiés avec les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens ...
- **Ouvrir l'établissement sur l'extérieur** en établissant des **partenariats** multiples (collectivités locales – territoriales universités ...) donnant du sens au projet mené.
- **Décloisonner et ouvrir les sciences** vers d'autres disciplines
- **D'être un lieu privilégié d'expression, de créativité et d'innovations**
- **Intégrer la culture scientifique dans le cadre des Parcours Educatifs** : Santé, Citoyen, Avenir et Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'élève (PEAC).

## Public concerné

Les ateliers s'adressent aux élèves **volontaires** :

- des collèges
- des lycées généraux et technologiques
- des lycées professionnels
- EREA

Dans le cadre du **niveau 3 – déploiement du projet à l'échelle du territoire**, des écoles peuvent participer en lien avec le(s) collège(s) de rattachement de circonscription.

## Modalités de mise en œuvre

Il s'agit d'une activité facultative en dehors des heures d'enseignement.

Le projet s'appuie sur les enseignements scientifiques et technologiques voire d'autres disciplines sans se substituer à eux et s'inscrivent dans une **démarche de projet** plus globale faisant une large place à la démarche d'investigation. Ils se distinguent nettement, en cela, **des clubs**.

Seront recherchés, d'une part, le découplage des différents enseignements disciplinaires scientifiques et technologiques, l'intégration des parcours et d'autre part la mise en place de partenariats.

## Quel partenariat possible ?

L'engagement dans un atelier scientifique et technologique nécessite **obligatoirement** l'établissement d'un partenariat scientifique.

Ce partenariat avec des professionnels issus du monde scientifique et technologique peut concerner des structures diverses : *des universités, laboratoires, centres de culture scientifique et technologique, organisme de recherche, agences d'état (agence de l'eau ...) ....*

Ce partenariat doit donc se concrétiser par une participation effective de chercheurs, doctorants, ingénieurs, techniciens qui travailleront en collaboration avec les enseignants.

D'autres partenaires (structures muséales, collectivités, associations ...) peuvent être partie prenante au projet en complément du ou des partenaire(s) scientifique(s).

**⚠ Le partenariat avec des professionnels issus des domaines scientifiques et technologiques est obligatoire.**

**⚠ Pour le ou les partenariat(s) établi(s), un document d'engagement de la structure partenaire est nécessaire (courrier écrit, mail ...) et doit être joint au dossier de candidature.**

## Les financements

Le Rectorat attribue à l'EPLE du second degré, un volant d'HSE pour l'équipe pédagogique lors de la commission de validation en fonction de la qualité du dossier de candidature et du respect du cahier des charges et du niveau de positionnement souhaité (niveau 1, 2 ou 3)

Cette enveloppe d'HSE sera versée **suite au bilan complété sur Adage pour le 9 mai 2025.**

**⚠ L'attribution d'une enveloppe d'HSE sera fonction et progressive du niveau d'AST validé (niveau 1, 2 ou 3), du respect des critères d'éligibilité mais également de la saisie du bilan sur Adage.**

La collectivité territoriale de référence pour les collèges peut éventuellement participer au fonctionnement de l'atelier (déplacements des élèves, billetterie, fongibles...), en attribuant une subvention spécifique.

**⚠ Pour les collèges du Pas-de-Calais :** vous pouvez intégrer votre candidature d'AST au sein de l'appel à projets éducatifs du conseil départemental afin de pouvoir bénéficier d'une subvention.

L'établissement peut contribuer au financement sur des moyens propres.

Des partenaires privés peuvent également contribuer au financement.

## Les critères d'éligibilité

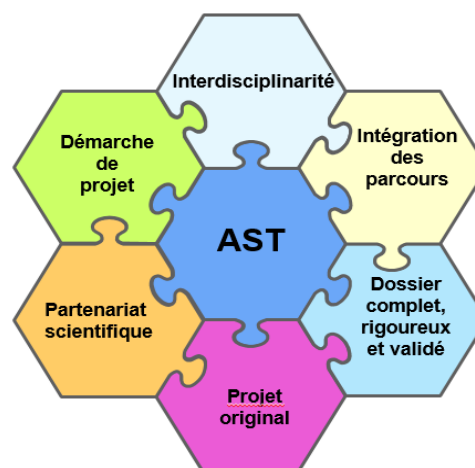
Lors de l'expertise des dossiers par la commission de validation, plusieurs critères sont pris en compte entre autres :

Le dossier doit être complet et validé par le chef d'établissement  
Il s'agit d'une démarche de projet interdisciplinaire

Le partenariat avec une structure scientifique est obligatoirement établi : université, laboratoires, centres de culture scientifique, agence d'état ...

L'intégration des parcours éducatifs

Le caractère original et créatif du projet



Nous distinguerons donc 3 types d'AST selon le niveau de réalisation :

### Niveau 1 - engagement dans la démarche de projet à l'échelle de la discipline :

- Le projet est basé sur une vraie démarche scientifique ne mobilisant qu'une seule discipline **mais devant tendre vers une interdisciplinarité forte**
- Un partenariat est établi avec des professionnels du monde scientifique
- Le projet est complet, rigoureux et validé en conseil d'administration

### Niveau 2 - approfondissement du projet à l'échelle de l'établissement :

En **complément** des critères du niveau 1 :

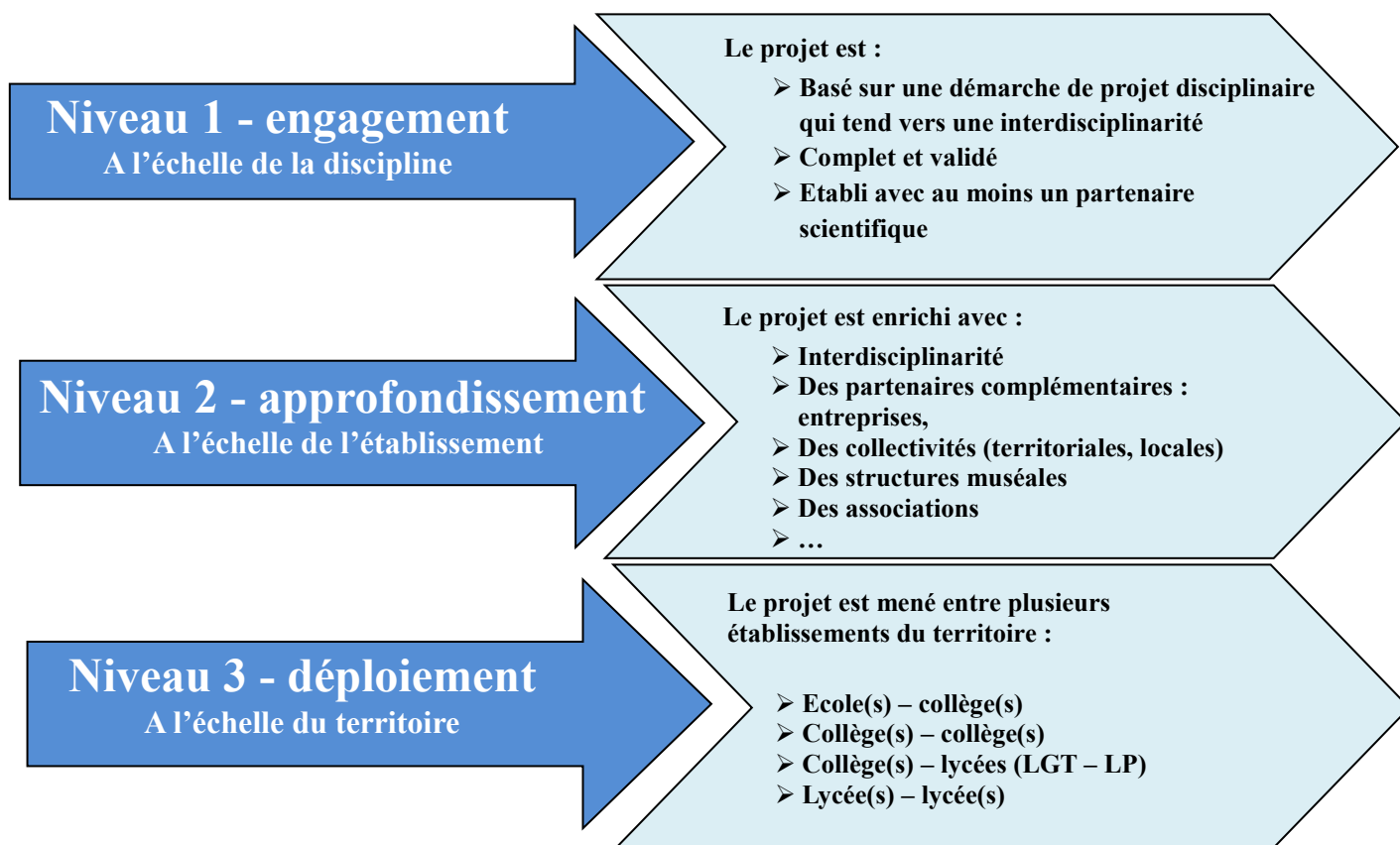
- Le projet est mené en interdisciplinarité
- D'autres partenariats peuvent être établis comme les structures muséales, des entreprises, des associations...
- Le projet crée une dynamique d'établissement
- Les parcours éducatifs sont intégrés au cœur de la démarche de projet

### Niveau 3 – déploiement du projet à l'échelle du territoire :

En **complément des critères du niveau 2**, cette démarche de projet est menée entre **plusieurs établissements du territoire** (à l'échelle de la circonscription, du bassin voire de l'académie) à savoir :

- Le projet peut être inter degré : dans le cadre de la liaison école-collège, **une démarche commune de projet** est menée entre une ou des école(s) **et** le(s) collège(s) de rattachement au niveau de la circonscription.
- Le projet peut être mené entre plusieurs collèges, collèges- lycées (généraux et technologiques, professionnels), voire entre plusieurs lycées autour d'une même démarche.

**⚠ Chaque établissement devra dès lors compléter un dossier de candidature en y mentionnant le(s) établissement(s) partenaire(s).**



## Résultats de la commission de validation des dossiers

Une commission d'expertise se déroule **au début du mois de juin 2024** afin d'expertiser l'ensemble des dossiers saisis ; elle est composée du Correspondant Académique Sciences et Technologies (CAST), d'enseignants chargés de mission CAST ainsi que le cas échéant d'experts.

Suite à cette commission d'expertise, les établissements seront informés de la décision de validation ou non des projets déposés via **une notification émise par le Scappe sur Dialétab**.

Ce courrier précisera le niveau d'AST validé par la commission.

## Suivi des AST par une équipe d'enseignants missionnés

Suite à la validation du dossier d'AST, 3 enseignants missionnés CAST, en charge du suivi des AST, contacteront les établissements quelques semaines après la rentrée scolaire afin de s'assurer la bonne mise en œuvre du projet mais également d'apporter leur expertise, dans leur mise en œuvre. Certains AST feront également l'objet d'une visite durant l'année par un des chargés de mission afin de faire un point d'étape, d'apporter des conseils mais également valoriser le travail réalisé.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des 3 enseignants missionnés en charge du suivi des AST :

- Patrice Lansiaux, enseignant de SVT : [patrice.lansiaux@ac-lille.fr](mailto:patrice.lansiaux@ac-lille.fr)
- Jérôme Dumont, enseignant de physique chimie : [jerome-pascal.dumont@ac-lille.fr](mailto:jerome-pascal.dumont@ac-lille.fr)
- Rudy Alba, enseignant de technologie : [rudy.alba@ac-lille.fr](mailto:rudy.alba@ac-lille.fr)

## Plus de renseignements

**CAST** : [secretariat.cast@ac-lille.fr](mailto:secretariat.cast@ac-lille.fr)